

Décision

Générale

colonial

Décision n° 999 8 septembre 1947

n° 999 8

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 septembre 1947

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro

30 septembre 1947

TEXTE INTÉGRAL

Est reclassé au 9^e échelon le nommé Farah Chire, planton au Gouvernement. Conserve, dans son échelon actuel, une ancienneté d'un an et six mois, le nommé Abdullah Robleh, planton au service des informations. La présente décision porte effet pécuniaire pour compter du 1^{er} juillet 1947